



Formation

Nouvelle entente 2023-2028



La convention collective 2023-2028 qui a été signée le 8 juin dernier contient de nombreux changements. L'équipe du SEDR-CSQ, en collaboration avec la FSE, a élaboré des fiches explicatives permettant de mieux s'approprier les modifications. Lors de cette formation plusieurs changements seront abordés notamment :

- + Déclencheurs de contrats et rémunération
- + Tâche éducative en sus
- + Élèves issus de l'immigration
- + Compensation pour les autres tâches professionnelles en sus
- + Ressources additionnelles à demi-temps
- + Télétravail pour l'accomplissement des ATP-Perso
- + Heure d'encadrement au primaire
- + Ressources en service direct aux élèves
- + Aide à la classe au préscolaire 5 ans et au primaire
- + Surveillances collectives au préscolaire et au primaire



28 octobre 2024
à 18 h en visio

[Cliquez ici pour participer à la formation](#)